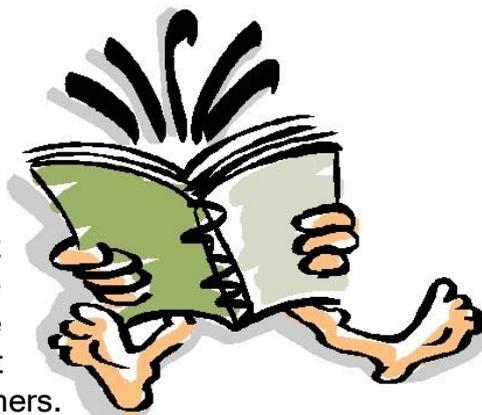


HORS-TEXTE



la formation des uns et des autres

ce qu'ils ont dit



Au hasard, nous poussâmes une porte d'aspect solennel et nous pénétrâmes dans une haute bibliothèque gothique, garnie de boiseries en chêne sculpté à l'anglaise et probablement transportée, tout entière, de quelque château en ruine d'au-delà des mers.

Un homme gras, d'âge moyen, portant d'énormes lunettes qui lui donnaient l'apparence d'un hibou, était perché, dans un état d'ivresse assez avancé, sur le bord d'une vaste table. Il regardait avec fixité et une concentration dépourvue d'assurance les rayons chargés de livres. En nous entendant entrer, il se retourna nerveusement et examina Jordan de la tête aux pieds.

- Qu'en pensez-vous ? demanda-t-il.
- De quoi donc ?

Il agita la main vers les rayons.

- De ça. Inutile de vérifier. C'est déjà fait. Ils sont vrais.
- Les livres ?

Il hocha la tête.

- Absolument vrais. Ils ont des pages et tout ce qui s'ensuit. Moi je croyais qu'ils étaient en carton. Eh bien, pas du tout. Ce sont de vrais livres. Pages et... Vous allez voir.

Ne doutant pas un instant de notre scepticisme, il se précipita vers les rayons et revint chargé du tome 1 des *Conférences* de Stoddard.

- Vous voyez ! cria-t-il triomphalement. C'est pas du chiqué. J'ai été bien attrapé. Ce type est un metteur en scène de premier ordre. Quelle perfection ! Quel art ! Quel réalisme ! Et puis il sait où s'arrêter – n'a pas coupé les pages. Mais que voulez-vous ? À quoi pouvait-on s'attendre ?

Il m'arracha le livre et se hâta de le remettre sur son rayon, en marmottant que si on ôtait une seule brique, la bibliothèque était capable de s'écrouler.

- Qui vous a amenés ? s'informa-t-il, ou êtes-vous venus tout seuls ? Moi, on m'a amené. La plupart des gens qui sont ici, on les a amenés.

Jordan le regarda, alerte, gaie, sans répondre.

- J'ai été amené par une femme qui s'appelle Roosevelt, continua-t-il. Mrs. Claude Roosevelt. Vous connaissez ? Je l'ai rencontrée la nuit dernière, quelque part. Je suis ivre depuis une semaine. J'ai pensé que ça me dessaoulerait de m'asseoir un moment dans une bibliothèque.
- Et ça vous a réussi ?
- Un tout petit peu, je crois. Peux pas encore me prononcer. Je ne suis ici que depuis une heure. Je vous ai dit pour les livres ? Ce sont de vrais livres. Ils sont...
- Vous nous l'avez dit.

Nous échangeâmes gravement avec lui des poignées de main et retournâmes dans le jardin.

Extrait : Francis Scott Fitzgerald, *Gatsby le Magnifique*, pp.85-87
<https://beq.ebooksgratuits.com/classiques/Fitzgerald-Gatsby.pdf>

édito

Comment caractériser les bibliothèques aujourd'hui ? La réponse à cette question n'est pas évidente de par leur diversité et leur constante évolution. Variété et changement impliquent de la formation, tant la nôtre que celle des usagers. Hors-Texte s'est donc donné le défi d'aborder ce thème en présentant divers projets romands innovants.

Au fil de ce numéro, vous pourrez ainsi découvrir « à l'heure de l'apéro », un modèle à succès de formation professionnelle par les pairs (Thomas von Allmen, EPFL). De nos jours, on parle beaucoup de collaboration, mais quid du partage entre formateurs ? Un article rédigé sur une plateforme collaborative vous invite à faire le tour de la question et à initier des actions locales (Raphaël Grolimund, EPFL).



« Les midis de l'info scientifique » proposent une nouvelle formule ciblant de nouveaux publics (Audrey Bellier & Laure Mellifluo, UNIGE). Le développement de l'enseignement à distance reste d'actualité, d'une part avec le projet « E-Learning Infothèque », une solution face à une demande croissante en formation (Melissa Paez, HEG), et d'autre part avec une

approche très ludique et dynamisante : le Calendrier de l'Avent sous Moodle (Tiffany Gerber & Nicolas Prongué, HEG).

Sur le plan associatif, il y a aussi beaucoup à développer pour l'avenir de notre métier : des formations bien sûr... mais pas que ! Et c'est pourquoi l'AAID organise prochainement une table ronde des associations du milieu (interview de Katia Richard, présidente AAID).

Puisque Hors-Texte est immortel, nous continuerons à approfondir le thème de l'innovation au prochain numéro et aborderons les nouvelles activités passionnantes des bibliothèques : gestion des données de la recherche, banques de graines, animations novatrices... nous nous réjouissons d'ores et déjà de vos contributions !

Jan Krause
jan.krause@epfl.ch

billet du président

Christophe Riondel
Président de l'AGBD

Le Hors-Texte que vous tenez dans les mains ou que vous lisez actuellement sur votre écran sera-t-il le dernier ? Cette question a été posée, lors d'une réunion du comité, tant le manque de contributions au bulletin de notre association se fait sentir. Alors oui, certains préfèrent publier leurs articles dans d'autres revues, ce qui n'est pas nouveau. D'autres privilégient le web avec ses possibilités comme les blogs ou réseaux sociaux... D'une manière générale, il devient de plus en plus compliqué de trouver des « forces vives » pour s'investir dans le milieu associatif. Certes, l'AGBD se porte bien avec plus de 350 membres et des finances saines. Mais trouver des membres prêts à donner de leurs temps et compétences n'est pas (ou plus) chose aisée, alors que les attentes ne faiblissent pas. C'est en ce sens que l'Association des AID organise une table ronde des associations romandes le samedi 23 avril à la BCU de Lausanne. Ce moment d'échanges entre membres actifs d'associations professionnelles, ouvert à tous, sera l'occasion d'effectuer un état des lieux du monde des associations professionnelles ID et de dégager des pistes en vue de fortifier et pérenniser le tissu associatif défendant les professionnels de l'information documentaire. Le comité AGBD est toujours à la recherche de membres actifs souhaitant s'investir ; avec quatre membres au comité, nous sommes loin des sept à neuf membres mentionnés dans nos statuts. Enfin, d'autres associations internationales, comme l'AIFBD, dont le poste de représentant de notre beau pays est toujours vacant, nécessitent davantage d'investissement.... Plus que jamais notre profession a besoin de vous !

Les associations professionnelles existent pour défendre un métier et/ou, plus largement, un groupe de professions proches. Faire entendre la voix des professionnels aux employeurs, sans verser dans le rapport de force et l'idéologie, être le lien entre les professionnels et tendre à faire progresser nos métiers sont les missions importantes des organisations de professionnels.

Quant à Hors-Texte, ce numéro ne sera, bien entendu, pas le dernier. Hors-Texte se doit d'exister. Mais notre bulletin continuera son existence grâce aux contributions de chacune et chacun. A l'heure où les rotatives de *The Independent* cessent de tourner et qu'une évolution des supports est toujours plus rapide, certaines questions doivent être posées : Continuer d'imprimer notre bulletin ? Payer les contributeurs ? Réduire Hors-Texte à une newsletter ? Elargir Hors-Texte aux autres associations romandes ? ...

J'en profite pour remercier chaleureusement le comité Hors-Texte.

Bonne lecture !

mise en place du projet ELI, l'E-Learning de l'Infothèque

Melissa Paez
Infothèque de la HEG

L'Infothèque de la Haute Ecole de Gestion de Genève est une jeune bibliothèque académique très dynamique composée de 5 bibliothécaires et d'une apprentie AID. Depuis plus de 4 ans, un membre de l'équipe gère les formations en culture informationnelle. Au début, ces formations étaient davantage ponctuelles et sur demande (par exemple de la part d'un professeur). Puis, au fil des années, les formations sont devenues de plus en plus gourmandes. Depuis 2013, l'Infothèque donne des formations obligatoires et évaluées en recherche d'information et en référencement bibliographique pour trois filières de la HEG : Economie d'entreprise (EE), Informatique de gestion (IG) et International Business Management (IBM, exclusivement en anglais). Nous comptabilisons plus de 170 heures de travail pour 280 étudiants sur un seul semestre. Le tout géré par la bibliothécaire-formatrice attitrée (moi-même) ainsi qu'une collègue bibliothécaire pour les cours en anglais. La lourdeur de la tâche nécessitait 2 à 3 mois de travail par semestre pour créer, mettre à jour, enseigner et évaluer la formation. En 2014, j'ai demandé de l'aide à mes collègues pour donner des formations avec des classes divisées par 2 car il est plus intéressant d'avoir de petits groupes (20 étudiants max.) pour qu'ils puissent effectuer des exercices de recherche dans une salle informatique. Au total, 3 bibliothécaires sur 5 ont participé intensément aux formations.

Fin 2014, l'équipe de l'Infothèque s'est réunie pour trouver des solutions pour les années suivantes. En effet, il n'était pas envisageable de poursuivre sur cette voie car trop de retard s'accumulait dans la gestion courante de l'Infothèque.

Après de nombreuses discussions en équipe, une idée de projet est née. Il s'agit d'ELI - l'E-Learning de l'Infothèque qui a pour objectif d'enseigner à distance les bases de la recherche d'information et du référencement bibliographique. Cette solution permet d'harmoniser le nombre d'heures de cours reçu par tous les étudiants. En effet, en fonction de la filière, le nombre d'heures données est soit inférieur à 2h soit supérieur à 4h (en fonction du bon vouloir et de la disponibilité de certains professeurs). De plus, le e-learning va permettre de résoudre la question de la gestion des salles car les étudiants pourront le suivre depuis n'importe où, avec une simple connexion internet. ELI permettra également d'obtenir un meilleur suivi des étudiants grâce aux résultats obtenus dans les exercices de chaque module que nous récolterons via la plateforme e-learning. Evidemment, ce projet ne va pas nous demander moins de travail car il s'agira de l'améliorer continuellement, de le mettre à jour (notamment les vidéos) et d'effectuer le suivi en répondant aux questions des étudiants sur le forum.

Cet e-learning est composé de 4 modules :

- Module 1 : préparer sa recherche et appliquer une bonne stratégie de recherche ;
- Module 2 : connaître les outils et savoir les utiliser ;
- Module 3 : évaluer l'information trouvée ;
- Module 4 : les méthodes de citation et le référencement bibliographique selon la norme ISO 690, la norme préconisée par la HEG.

Chaque module propose une ou plusieurs vidéos explicatives de courte durée complétées par de la documentation et des exercices pratiques. Certains exercices devront être réalisés à l'Infothèque. Comme il s'agit d'une formation sur les bases en recherche d'information, nous souhaitons proposer en parallèle d'ELI des formations ponctuelles sur inscription. Par exemple, un atelier d'une heure sur l'utilisation des bases de données de l'Infothèque pour récolter des données financières ou comment mettre en place une veille personnelle sur une thématique spécifique.

Notre projet de e-learning a très rapidement obtenu le soutien de la direction de la HEG, à 2 conditions près : ELI ne doit pas être une formation obligatoire ni être noté car la bibliothèque doit être un médiateur pour l'étudiant et non un évaluateur. De plus, cette formation ne doit pas dépasser les 20 heures de travail pour l'étudiant.

Après avoir transmis les moyens nécessaires pour réaliser ce projet, l'Infothèque a constitué une équipe de projet ELI extrêmement motivée. Au total 4 bibliothécaires de l'équipe participent à ce projet avec des taux qui varient entre 5 % à 10 % par semaine.

Les premières difficultés du projet ont concerné le démarrage : nous avons commencé par nous documenter sur comment mettre en place une formation à distance en bibliothèque. D'ailleurs, nous avons contacté de nombreux collègues de la Suisse romande pour connaître leur e-learning et leur fonctionnement.

La première étape a donc été de collecter les expériences des e-learning en bibliothèque ; ce que nous pouvions en tirer, même récupérer si c'était possible. Grâce à cette étape nous avons découvert que Calis HEG (<http://campus.hesge.ch/calis/index.html>) a été réalisé par un membre de l'équipe de l'Infothèque et que nous pouvions récupérer tout le contenu disponible. Une chance énorme car nous n'avions que nos supports de cours.

La seconde étape a été de paramétrer le projet en lui fixant des objectifs clairs et précis. Il s'agit du cahier des charges à réaliser au début du projet.

La troisième étape a été de créer ce qu'on appelle la scénarisation pédagogique en fonction des besoins de notre public-cible. Grâce à cette scénarisation, il a été possible de former les 4 modules qui reflètent le cycle d'une bonne méthodologie de recherche : cerner son sujet – choisir l'outil adéquat – évaluer l'information –

utiliser cette information en la citant et en la référençant. Comme nous n'avions aucune expérience dans la scénarisation pédagogique, nous l'avons montré à un spécialiste qui travaille à la HEG et qui nous l'a validée. Nous avons également intégré des professeurs-clés dans le projet en leur présentant un synopsis du projet qui résumait brièvement nos idées.

L'étape suivante a été la répartition des modules : chaque membre était responsable de son propre module. A l'aide d'un diagramme de Gantt, le projet a été planifié en fonction du temps dont disposaient les membres de l'équipe.

Une autre difficulté de la réalisation de ce projet a été le respect des délais car certaines activités que nous devions créer prenaient plus de temps que prévu, notamment les vidéos. Il a fallu rééquilibrer le planning plusieurs fois et décaler la date du lancement officiel d'ELI. Mais ce qui a vraiment aidé l'équipe ELI c'est de changer de méthode de gestion de projet et d'utiliser SCRUM, une méthodologie agile.

J'ai suivi une formation BIS sur la méthodologie Agile Scrum, puis je l'ai réadaptée pour l'équipe de projet. Grâce à cette méthode, les tâches sont bien mieux évaluées et peuvent être plus facilement réalisées dans les délais. Cela donne également une meilleure vision des tâches de chaque membre de l'équipe car il faut effectuer régulièrement des points Scrum de 15 minutes environ. Il s'agit de petits rendez-vous au cours desquels les membres doivent expliquer leur avancement dans le projet, leurs difficultés et ce qu'ils vont faire les jours suivants.

Finalement les plus grandes difficultés ont concerné :

- Le démarrage : par où commencer ? Et comment faire pour que ce projet ne devienne pas gigantesque en sachant que nous avons chacune à disposition entre 5 et 10% par personne pour nous consacrer à ce projet.
- La vision globale du projet par tous les membres de l'équipe, son suivi et le respect des délais : cela s'est réglé avec la méthode SCRUM.
- Les moyens minimes à disposition qui étaient un choix réfléchi. La HEG dispose de tous les logiciels et du support pour mettre en place ce projet. Finalement, nous avons demandé de l'aide de peu de personnes extérieures pour la réalisation. Néanmoins, nous avons demandé un 30 % pour nous aider à libérer quelques tâches, pendant quelques semaines.

Les points forts de ce projet ont été :

- L'équipe ELI, constituée de 4 bibliothécaires extrêmement motivées et qui aiment les challenges.
- Le soutien de la Direction ainsi que celui de notre responsable.
- La collaboration avec les professeurs et les collaborateurs de la HEG qui ont été intégrés dans notre processus de feedback depuis le début et qui participeront à la phase test avec leurs classes.
- La méthode SCRUM, une méthode qui peut s'adapter aux bibliothèques.

En avril 2016, nous lancerons une phase test avec les professeurs qui nous ont suivis depuis le début du projet. Durant cette même période, un traducteur se chargera de traduire ELI en anglais pour la filière International Business Management (IBM). Puis en septembre 2016, nous lancerons officiellement la première version d'ELI aux trois filières en proposant en parallèle des formations ponctuelles sous forme d'ateliers. Cet e-learning sera en perpétuelle construction et évoluera encore. Nous espérons par la suite l'améliorer en collaborant avec d'autres bibliothèques. Et pourquoi pas créer un « serious game » pour les étudiants avancés ?

BiblioMaker est composé de différents modules qui couvrent l'ensemble des besoins d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation.

BiblioMaker est utilisé par plus de 300 bibliothèques en Suisse et est développé depuis 1987 par Micro Consulting SA.

Kit d'évaluation gratuit !

Biblio Maker

Versions :	dès
Light	Fr. 290.-
Standard	Fr. 2'400.-
PRO	Fr. 5'800.-

 **0800 822 228**

www.bibliomaker.ch
info@bibliomaker.ch

former, partager, collaborer en bibliothèques

Raphaël Grolimund
raphael.grolimund@epfl.ch
Bibliothèque de l'EPFL

1. Préambule

Cet article est destiné à ouvrir une discussion autour de nos pratiques actuelles en terme de partage et de collaboration. Les exemples donnés dans cet article sont tirés de ce que je connais. Cela fait pencher la balance du côté des bibliothèques académiques.

De même, le titre laisse penser que seules les bibliothèques sont concernées. Ce n'est pas le cas. Mais là encore, il s'agit de ce que je vois de mon point de vue. Ainsi, si vous avez des exemples et des idées provenant ou destinées aux bibliothèques de lecture publique, scolaires ou d'entreprise, aux centres de documentation, archives ou autres types d'institutions que j'ai oubliées de lister ici, partagez-les ! Cet article a été rédigé sur Authorea et peut être commenté directement en ligne: cest.la/hors-texte (pour plus de précisions, rendez-vous à la fin de l'article).

2. Constats de départ

Si elles existent depuis toujours (ou presque), les formations dispensées par des bibliothèques sont toutefois en augmentation depuis plusieurs années (voir notamment Courcelles 2016). Les demandes se multiplient et se diversifient.

Mais si on y regarde de plus près, il y a des thématiques qui ressortent fréquemment : les éternelles "recherche d'information", "vérification de la fiabilité des sources", "bibliographie" plus importantes et nécessaires que jamais à notre époque, où l'illusion de compétence aveugle les internautes. Il y a aussi plus récemment la gestion des données de recherche (en bibliothèques universitaires) ou la gestion de son e-réputation (en bibliothèques scolaires) qui ont fait leur apparition. Ce ne sont là que quelques exemples de sujets sur lesquels les bibliothécaires sont susceptibles d'intervenir. Et je ne parle même pas des animations en bibliothèques de lecture publique ou scolaire qui ont souvent des objectifs très similaires.

Ces similitudes doivent nous amener à nous poser la question suivante : plutôt que de refaire pour la n-ième fois ce que nos voisins ont déjà fait, ne serait-il pas mieux de profiter du matériel qui a déjà été produit et de l'adapter à nos propres besoins ? Prendre ce qui nous plaît, construire autour et laisser ce qui ne nous intéresse pas. En somme, faire comme les développeurs web qui ne créent plus aucun projet en partant de zéro, car ils ont bien compris qu'il est plus rapide et plus efficace de reprendre un projet similaire et de l'adapter.

Lors de la journée spécialisée BIS sur l'*e-learning* (27 mai 2015), les participants avaient beaucoup discuté de ce que la production de contenus en ligne implique en temps, en matériel et en compétences. Il était clair que pour de petites équipes (comme dans les bibliothèques des HES ou scolaires), il est difficile de consacrer du temps à cela à côté de toutes les tâches courantes. Plusieurs participants avaient manifesté un intérêt pour pouvoir réutiliser des vidéos produites par de plus grandes bibliothèques.

Au-delà des "détails" liés à une charte graphique, cette idée est très bonne et très simple à mettre en place. Il faut simplement pour cela que les bibliothèques productrices de contenus les partagent.

Mais partager n'implique pas seulement de mettre sa production en ligne. Il convient de tenir compte de plusieurs facteurs pour faciliter la réutilisation du matériel partagé.

3. To-do list

3.1 Licence

Il faut apposer une licence (libre évidemment) sur le contenu publié afin d'annoncer clairement ce que les autres sont en droit de faire ou non. Les licences Creative Commons (<http://creativecommons.org>) sont idéales pour cela. Il y a déjà plusieurs années que le Service Ecole-Médias de l'Etat de Genève a mis en place une plateforme destinées aux enseignants permettant de "[f]avoriser le partage des ressources pédagogiques numériques en protégeant les droits de l'institution propriétaire et des enseignants auteurs" (<http://www.ge.ch/sem/cc/welcome.asp>). Dans ce cadre, 2 licences ont été choisies: CC BY-NC-SA (dont une explication est donnée sur <http://www.ge.ch/sem/cc/by-nc-sa/welcome.asp>) pour les contenus qui peuvent être adaptés et CC BY-NC-ND (dont une explication est donnée sur <http://www.ge.ch/sem/cc/by-nc-nd/welcome.asp>) pour les contenus pour lesquels aucune adaptation n'est autorisée.

Si je comprends parfaitement la clause de "réutilisation non commerciale" (NC), il existe des licences plus libres comme la licence CC BY (qui n'exige que de créditer l'auteur) ou la licence CC BY-SA (qui exige en plus que le contenu dérivé soit publié sous la même licence, CC BY-SA). Beaucoup d'initiatives dans ce genre ont vu le jour. L'ensemble de ce matériel pédagogique que les auteurs mettent à disposition des autres pour qu'ils le réutilisent s'appellent les **Open Educational Resources (OER)** (voir p. ex. <https://www.oercommons.org/>). La grande majorité de ces contenus sont en anglais, mais lorsque l'adaptation est autorisée, il est possible de les traduire pour les réutiliser.

3.2 Retour aux sources

Afin de pouvoir adapter un document, il est nécessaire de pouvoir l'éditer. Cela paraît évident. Pourtant nombre de documents publiés sous licence CC dont

l'adaptation est autorisée sont des fichiers PDF. L'adaptation est donc autorisée en théorie mais très difficile en pratique. Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à faire un petit tour sur Slideshare (<http://fr.slideshare.net/>) où des milliers de personnes partagent leurs supports de présentation.

Et puis, dans l'idée de favoriser la réutilisation des documents, mieux vaut utiliser des formats ouverts (.odp au lieu de .ppt ou .pptx). Les logiciels libres (qui produisent des formats ouverts) peuvent parfois lire et éditer des fichiers au format propriétaire, mais ça n'est toujours le cas et, quand c'est le cas, il se peut que des incompatibilités posent problème.

Je fais ici une parenthèse pour redonner son sens au terme *open* (ou ouvert). Depuis qu'on parle d'*open source*, *open* a un sens positif et progressiste. Il est donc repris à tort et à travers. Il n'est pas toujours évident de voir que l'ouverture n'est que partielle. Dans *open access* ou *Massive Open Online Courses* (MOOC), on a toujours le droit de consulter, mais rarement celui de réutiliser ou redistribuer. Comme l'a dit Evgeny Morozov,

[l']"ouverture" est devenu un terme dangereusement vague avec beaucoup de sex appeal mais rarement le moindre contenu analytique. Certifié "ouvert", les idées les plus odieuses et méfiantes deviennent soudain acceptable. (trad. de Mozorov 2013)

On a en effet vu fleurir des *open* un peu partout sans qu'il soit bien clair ce que cela signifie (qu'est-ce qu'un *open government* p. ex.?). A contrario, on retrouve dans *open educational resources* (dans l'enseignement), *open data* (institutions publiques et gouvernements) ou *open research data* (dans la recherche scientifique) l'idée de pouvoir accéder aux sources des documents. Et c'est ce sens-là d'*open* qui nous intéresse.

3.3 Sur le modèle de l'Open Science

Lors de la journée SWeTS de réflexion et d'échange intitulée « Be open ! » qui s'est tenue le 23 juin 2014, Pablo Iriarte avait proposé la définition suivante:

Open Science = Open Access + Open Data + Open Source + Creative Commons
(Iriarte 2014)

C'est en effet ainsi qu'il est possible de produire une science reproductible. La méthode dite scientifique impose la reproductibilité des expériences. Or, sans les données et les informations au sujet de l'expérience (nous allons y revenir un peu plus bas), impossible de vérifier si elle a bien été menée correctement. En plus de cela, il faut pouvoir réutiliser les données, ce que le format des données ou la licence utilisée peuvent empêcher. Voilà pourquoi les 4 ingrédients sont nécessaires.

Et quelle est la formule pour l'enseignement ? Je dirais qu'elle doit être du type :

Open Teaching = Open Educational Resources + Open Format + Open Source + Creative Commons

On prend des supports de cours mis en ligne dans un format ouvert (utilisable avec un logiciel libre) et sous licence Creative Commons afin qu'ils puissent être adaptés.



Proposition de représentation d'Open Teaching

3.4 Informations contextuelles

Le dernier point auquel on doit penser lorsqu'on veut partager son travail, c'est de le décrire pour qu'il soit intelligible à une personne qui ne l'a pas créé.

Les développeurs savent qu'ils doivent (ou devraient) commenter leur code afin que sa lecture soit facilitée. De même, tous ceux qui publient des données doivent en fournir la clé de lecture, car consulter un tableau sans comprendre les en-têtes des colonnes ou connaître les valeurs possibles (maximum, minimum) est inutile.

Eh bien il en va de même avec les supports de cours. La mode des *slides* ne comprenant qu'une photo et quelques mots met en lumière qu'il est important de clarifier le sens de la diapositive et ce qui doit être dit en la projetant. Sans aller jusqu'à donner le texte : l'enseignant n'est pas (tout à fait) un acteur. L'exemple des activités faites en classe est encore plus parlant.

Si vous mettez tout le matériel nécessaire à un jeu à disposition, il faut expliquer comment s'en servir.

La collaboration, je l'expérimente tous les jours avec mes collègues de l'équipe de formation. Ce n'est pas parce qu'on travaille ensemble, qu'on travaille de la même manière ou que nous créons tout ensemble. Et lorsque nous devons reprendre un cours qui a été créé par quelqu'un d'autre, nous nous rendons compte à quel point ce que j'ai décrit dans cet article est important. Nous faisons des erreurs et nous en profitons pour apprendre de celles-ci. Mais imaginez-vous si au sein d'une équipe il y a de la diversité, ce que cela peut être lorsque vous reprenez le travail d'une personne que vous connaissez peu ou pas. **Il faut un README.txt ou quelque chose de ce genre !**

Ce document explicatif vient s'ajouter au plan de cours ou à la séquence pédagogique qui décrit le déroulement de la formation. Il permet de décrire ce qu'on a fait, le contexte et l'intention dans laquelle le contenu a été créé, comment se servir du matériel mis à disposition. Ce travail, dont vous trouverez deux exemples sur <http://eprints.mdx.ac.uk/13787/> (Middlesex University, Angleterre) et <http://www.utc.edu/library/services/instruction/teaching-materials/game-of-research.php> (University of Tennessee, USA), prend du temps au moment de la publication, mais il permet d'en gagner beaucoup au moment de la réutilisation (que ce soit par les autres... ou soi-même).

4. Partage et collaboration

Voyons maintenant concrètement où cela peut nous mener. La langue des documents pouvant elle aussi être une barrière et pour ne pas compliquer, considérons la Suisse romande. Comment les bibliothèques similaires (bibliothèques scolaires entre elles, académiques entre elles, etc.) peuvent-elles collaborer?

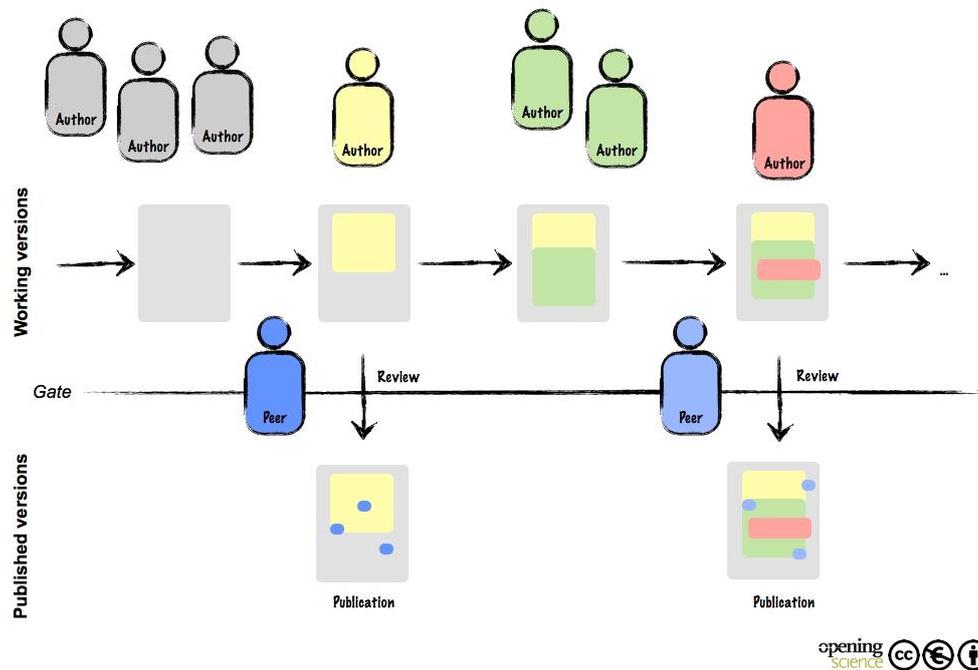
Tout commence par le partage. Plus facile à mettre en place, parce qu'il est, dans un premier temps, unilatéral, le partage permet également de montrer son intérêt pour d'éventuelles futures collaborations. Les auteurs choisissent de partager, ce qu'ils partagent et à quelles conditions ils le partagent. La question cruciale est : **où partager ces contenus avec ses pairs ?**

Cette question n'est pas aussi triviale qu'il n'y paraît. Le choix d'une plateforme commerciale pose la question de la pérennité, celui d'une plateforme institutionnelle crée un déséquilibre entre les membres de l'institution en question et les voisins, et celui d'une plateforme indépendante nécessite la désignation d'une personne pour s'occuper de la maintenance technique. Il ne faut toutefois pas considérer ces questions comme un frein. Une stratégie constructive est d'essayer et de voir ce que cela donne : au pire, vous risquez de rencontrer du succès. Il faut seulement s'assurer de pouvoir migrer facilement d'une solution à une autre si l'expérience n'est pas concluante. Si Slideshare peut bien sûr servir de plateforme de partage, il y a d'autres pistes à explorer comme le dépôt numérique de l'AGIK (<http://www.informationskompetenz.ch/fr/repositorium>) ou SWITCHdrive (<http://drive.switch.ch>). Ce *Google Drive* mis à disposition des universités et hautes écoles partenaires de SWITCH donne accès à un espace personnel de stockage en ligne de 25 Go. Il est possible de paramétrer l'outil pour permettre aux personnes non membres des universités ou hautes écoles partenaires du programme de déposer des documents et ainsi n'exclure personne. Intéressant, non ?

Si le partage est fructueux et que les différents acteurs en expriment le désir, une collaboration peut s'établir. Pourquoi ne pas envisager dans quelques années de la co-création de support de cours par des membres de bibliothèques différentes. C'est évidemment plus difficile à mettre en place, car cela nécessite une concertation entre les parties concernées. De plus, mon expérience m'a montré que notre hiérarchie n'est pas toujours... très ouverte (ici, ouvert signifie "d'accord" :-)) à ce genre de collaboration. Mais qui sait cela pourrait changer...

Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de commencer par la co-création d'un cours. On peut très bien commencer par une bibliographie collaborative comme p. ex. celle initiée par Nathalie Favre sur l'utilisation des *clickers* (boîtiers de vote) en formation sur <https://www.zotero.org/groups/354929>. Cela peut aussi prendre la forme d'une veille collaborative (avec Inoreader p. ex. - <http://www.inoreader.com>). Les sujets qui intéressent un grand nombre de bibliothécaires-formateurs ne manquent pas. La contrainte de la collaboration est

que tous les collaborateurs doivent utiliser le même outil. Parmi les plateformes qui peuvent servir à collaborer, il y a Github (<http://www.github.com>), bien connu des développeurs informatiques, ou Gitbook (<http://www.gitbook.com>) qu'Igor Milhit m'a fait découvrir l'année dernière.



Modèle de publication dynamique pour les articles scientifiques qui pourrait être adapté pour les supports pédagogiques (publié sous licence CC BY-NC dans Heller 2014)

5. Conclusion

Cette idée me trotte dans la tête depuis un moment (et je ne suis sans doute pas le seul). Cet article est donc l'occasion d'ouvrir la discussion.

Il y a bien d'autres questions qui vont se poser, mais il sera plus facile d'y trouver des solutions convenables à plusieurs.

Qu'en pensez-vous ? Êtes-vous intéressés (un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout) ? Quelles idées avez-vous ? Si vous vous êtes déjà essayé à ce genre de partage ou/et collaboration, comment vous y êtes-vous pris ? Quelles difficultés avez-vous rencontrés ? Y avez-vous trouvé des parades ?

Contactez-moi ou commentez cet article en ligne (cf. rubrique version à la fin du document) !

3 Licence

Il faut apposer une licence (libre évidemment) sur le contenu afin d'annoncer clairement ce que les autres sont en droit de faire ou non. Les licences Creative Commons (CC) sont idéales pour cela. Il y a déjà plusieurs années que le Service Ecole-Médias de l'Université de Genève a mis en place une plateforme destinée aux enseignants permettant de faciliter le partage des ressources pédagogiques numériques en protégeant les droits de l'institution propriétaire et des enseignants auteurs* (<http://www.ge.ch/sem/cc/welcome.asp>). Dans ce cadre, 2 licences ont été choisies: CC BY-NC-SA (dont une explication est donnée sur <http://www.ge.ch/sem/cc/by-nc-sa/welcome.asp>) pour les contenus qui peuvent être adaptés et CC BY-NC-ND (dont une explication est donnée sur <http://www.ge.ch/sem/cc/by-nc-nd/welcome.asp>) pour les contenus pour lesquels aucune adaptation n'est autorisée.

Sélectionnez ce que vous souhaitez commenter, puis cliquez sur l'icône qui apparaît en dessous.

6. Remerciements

Mes collègues de l'équipe de formation de la Bibliothèque de l'EPFL, Caroline Salamin, Pascale Bouton et Noémi Cobolet, ne sont pas à proprement parler auteures de cet article. Mais je leur dois beaucoup, car les nombreuses discussions que nous avons depuis fin 2014 nourrissent quotidiennement cette réflexion autour de la collaboration en bibliothèque.

Un grand merci aussi à mon collègue Jan Krause et à Laure Mellifluo pour leurs relectures attentives et leurs suggestions.

7. Contact

Vous pouvez me contactez par e-mail (raphael.grolimund@epfl.ch), par Twitter (@grolimur) ou LinkedIn (<https://www.linkedin.com/in/grolimur>).

8. Droits et versions

Vous venez de lire la version 1.0 de cet article, publié sous licence CC BY.



Les termes de cette licence sont expliqués ici :

<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>.

La v1.0 de cet article est destinée à paraître dans le n° 109 de [Hors-texte](#), le bulletin de l'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (ABGD).

Cet article a été rédigé sur une plateforme d'écriture collaborative (Authorea - <http://www.authorea.com>). Il est destiné à évoluer au gré des commentaires, suggestions et ajouts que les lecteurs/contributeurs feront. Pour lire la dernière version de cet article: cest.la/hors-texte.

La date de consultation des liens présents dans ce document correspond à la date de la version que vous avez lue.

Historique des versions

0.9: 17 mars 2016

1.0: 27 mars 2016

Références

Michel Courcelles. Bulletin de veille : identité professionnelle du bibliothécaire, feb 2016. [[lien](#)]

Lambert Heller, Ronald The, and Sönke Bartling. Dynamic Publication Formats and Collaborative Authoring. In Sönke Bartling and Sascha Friesike, editors, *Opening Science*, pages 191–211. Springer International Publishing, jan 2014. [[lien](#)]

Pablo Iriarte. La science à l'ère de l'accès, entre ouvertures et libertés, may 2014. [[lien](#)]

Evgeny Morozov. Open and Closed. *The New York Times*, mar 2013. [[lien](#)]

« les midis de l'info scientifique » ou comment faire venir les académiques à la bibliothèque

Audrey Bellier, Laure Mellifluo
Bibliothèque de l'Université de Genève

1. Introduction

Sur le site Uni Arve de la Bibliothèque de l'Université de Genève, un programme de formation aux compétences informationnelles se développe depuis plusieurs années. Notre public est principalement constitué des étudiants et des académiques de la Faculté de Sciences de l'UNIGE. Au niveau du Bachelor, des formations sont intégrées dans les cursus académiques de toutes les filières de la Faculté : les étudiants suivent plusieurs sessions à la bibliothèque au cours de leurs études [1].

Cependant, jusqu'en 2013, notre offre était presque uniquement tournée vers les étudiants de niveau Bachelor et nos formations visaient l'acquisition des compétences de base en culture informationnelle : localiser un document imprimé ou en ligne, effectuer des recherches dans les bases de données, gérer ses références avec un logiciel de gestion bibliographique. Dans la majorité des cas, les formations pour les académiques étaient données à leur demande : nous étions peu proactifs pour ce public car nos efforts étaient principalement dédiés au développement de l'offre intra-cursus pour les étudiants.

En 2014, alors que le programme en compétences informationnelles pour les étudiants avait plus ou moins pris un rythme de croisière, nous avons pu nous consacrer aux lacunes dans les formations pour les publics plus avancés. C'est à ce moment que nous avons lancé, en septembre 2014, les Midis de l'info scientifique afin de diversifier notre offre.

2. Un format très court pour des formations ciblées

Nous avons opté pour un format très court de 45 minutes, entre 12h15 et 13h00, afin que les participants puissent facilement venir pendant leur pause de midi sans que cela n'empiète sur leur journée de travail. Ces formations ne nécessitent aucune inscription : de cette manière, les gens se sentent totalement libres de venir, même à la dernière minute, si leur emploi du temps le leur permet. De plus, cela nous économise un laborieux travail de suivi (désinscription, rappel, liste d'attente, etc.).

Nous proposons environ 12 Midis par année, ce qui représente une fréquence d'environ une session toutes les deux semaines pendant la durée des semestres académiques. Il nous est déjà arrivé de reprogrammer un Midi proposé un semestre précédent, ce qui nous laisse plus de temps pour préparer de nouvelles

[1] Voir <http://www.unige.ch/biblio/sciences/fr/formdoc/cursus/>

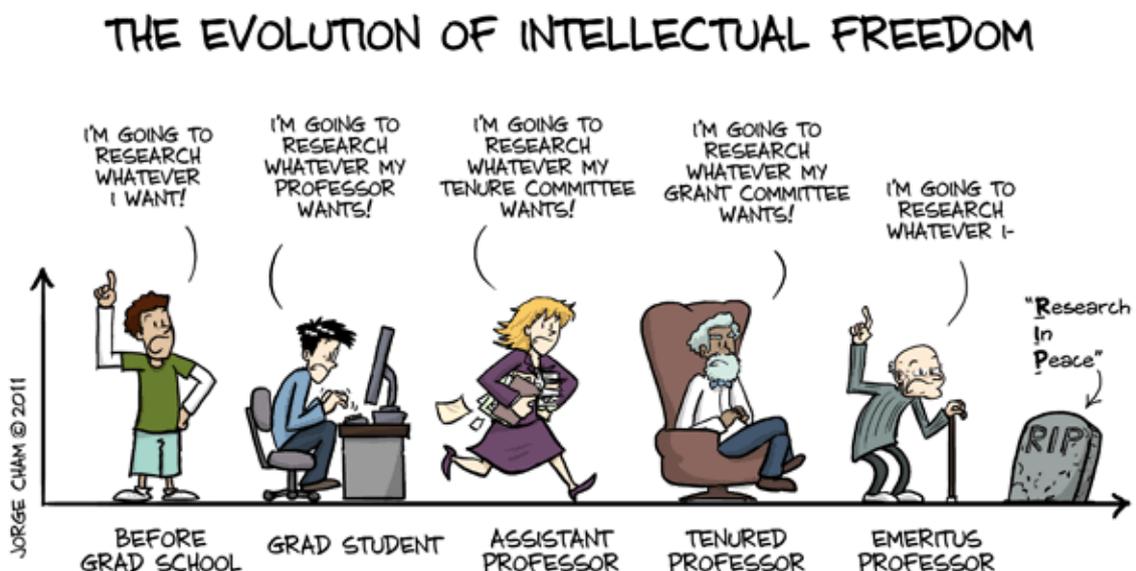
formations. En effet, comme le format et les thématiques des Midis sont souvent très différents de nos formations pour les étudiants intégrées aux cursus académiques, il est rare que nous puissions récupérer du matériel déjà utilisé.

Un des points auxquels nous accordons une grande importance est que l'accent doit être mis sur des compétences bien identifiées et immédiatement applicables par les participants. Nous essayons toujours de consacrer une partie des 45 minutes à des activités participatives : il ne s'agit jamais d'un long exposé très dense en information. Pour cela, nous avons la chance de disposer d'une salle de formation équipée d'ordinateurs à l'intérieur de la bibliothèque, très pratique par exemple pour permettre aux participants d'essayer immédiatement les outils que nous abordons.

Etant donné, qu'à partir du doctorat, la langue la plus pratiquée à la Faculté des Sciences est l'anglais, nous proposons de donner tous les ateliers en anglais s'il y a des participants non francophones. Tous nos supports sont donc préparés en anglais : même si le Midi est finalement animé en français, ce qui est plutôt rare, nous partons du principe que tous les participants comprennent l'anglais écrit dans nos documents.

Dans un premier temps, l'idée était de proposer des Midis sur des thématiques à destination des étudiants de Bachelor/Master et d'autres plus centrés sur les besoins des doctorants et des chercheurs de la Faculté des Sciences. Cependant, l'expérience nous a montré que les étudiants étaient peu motivés à suivre des formations en dehors de celles (obligatoires) intégrées dans leurs cursus.

Petit à petit, nos Midis se sont donc plus concentrés sur les besoins des doctorants et des chercheurs avec des sujets comme les réseaux sociaux académiques, les identifiants uniques pour scientifiques, la publication en Open Access, la veille d'information, etc. Il s'agit toujours de sujets très ciblés pouvant être traités en seulement 45 minutes, avec si possible une partie pratique. Ainsi, les participants savent exactement pourquoi ils se déplacent et ne sont pas freinés par la peur de perdre un temps précieux à assister à une formation qui ne correspond que partiellement à leurs besoins.



3. L'importance de la communication

Néanmoins, faire venir les académiques à une formation, d'autant plus à la bibliothèque, est toujours un défi. Une grande partie de notre travail sur ces Midis est donc consacrée à la communication. En plus de diffuser notre programme sur notre site web [2] et via notre flux RSS d'actualités, nous utilisons les différents canaux disponibles à l'UNIGE pour chaque session : envoi par email d'une communication à tous les membres de la Faculté des Sciences, affichage dans les différents espaces de la bibliothèque et dans les bâtiments de la Faculté, publication dans l'Agenda UNIGE, dans le Journal UNIGE, sur les comptes de réseaux sociaux UNIGE (Facebook, LinkedIn, Twitter) et, parfois, annonce sur la page d'accueil de la Faculté des Sciences.

Pour chaque Midi, nous nous efforçons de produire une affiche originale qui puisse attirer l'œil. Depuis le début, nous avons conservé le même modèle afin que notre public puisse reconnaître nos différents événements (voir ci-contre).

Comme aucune inscription n'est requise et que chacun reçoit quotidiennement quantité d'invitations à des réunions, des conférences, etc., nous lançons la plus grande partie de notre communication moins d'une semaine à l'avance. Ainsi, les gens qui sont intéressés connaissent déjà leur emploi du temps et risquent moins d'oublier ou de se démotiver.

En plus de faire venir du public à nos formations, cette communication permet d'attirer l'attention des académiques sur les compétences et les services de notre bibliothèque : même s'ils n'assistent pas à nos formations, les membres de la Faculté sont tenus au courant de l'évolution de notre offre et savent qu'ils peuvent nous contacter si besoin sur ces thématiques.

En plus des campagnes de communication classiques au sein de l'Université, nous informons sur notre programme le public externe à l'UNIGE lorsque le thème abordé est moins spécialisé, via notamment des brèves dans la Tribune de Genève (voir ci-contre). Par ce biais, nous avons ainsi eu la participation de quelques personnes extérieures, notamment sur des sujets comme la veille ou la recherche sur Google et Google Scholar. Modestement, nos ateliers participent aussi au rôle de l'Université au service de la Cité.



MIDIS DE L'INFO SCIENTIFIQUE
Wednesday, 9 December 2015 | 12:15 – 13:00
Bibliothèque Schmidheiny (Sciences II) | Library lab

Scientific papers in one click!
Tips and tricks to quickly access scientific articles provided by the UNIGE library

Free
No registration

Open to all (UNIGE and outside)
In English if needed

Contact : laure.mellifluo@unige.ch

The next Midis de l'info scientifique : unige.ch/biblio/sciences/en/information-literacy/midis

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE
UNI ARVE - SCIENCES

UNIVERSITÉ DE GENÈVE



Veille

Une conférence sur le thème de la veille d'information sur le Web se tient à la Bibliothèque Schmidheiny de Sciences II, dans le cadre des «Midis de l'Info scientifique». A quoi sert cette veille? Quels sont les outils pour la réaliser? La séance présentera les nouveautés du Web en matière de flux RSS et autres alertes. La conférence, organisée par les bibliothèques de l'UNIGE, est ouverte à tous. Inscription à laure.mellifluo@unige.ch.
Quai Ernest-Ansermet 30, 1205 Genève. De 12 h 15 à 13 h.
Entrée libre.

[2] <http://www.unige.ch/biblio/sciences/fr/formdoc/midis/>

How did you find this workshop?

Midi de l'info scientifique
09.12.2015, Scientific papers in one click!



1. What is your global satisfaction with this workshop?



If you are not entirely satisfied, what suggestions do you have to improve this workshop?

.....
.....

2. How did you hear about this Midi de l'info scientifique?

.....

3. Do you have any topics' suggestions for the next Midis de l'info scientifique?

.....

4. Your position at UNIGE:

- Professor
- Lecturer or Teaching assistant
- Administrative and technical staff
- Student, level: BA MA PhD
- External to UNIGE
- Other:

5. What is your discipline/section?

4. Des retours encourageants

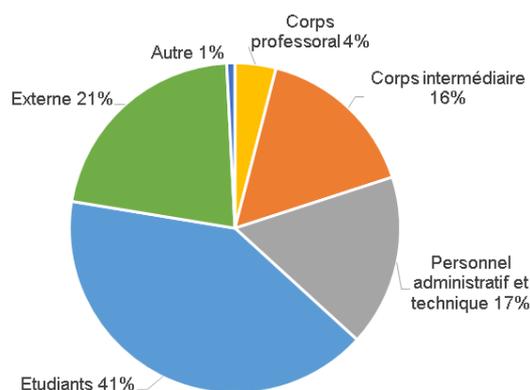
Avec une moyenne de 8.9 participants par Midi pour les 3 semestres passés, et ce dès le 1er semestre, nous sommes satisfaits par les chiffres de fréquentation et par le fait que le succès rencontré en termes de participation ait été immédiat.

Afin d'évaluer la satisfaction des participants aux Midis, mais aussi pour connaître leurs fonctions et les médias efficaces pour notre communication, nous distribuons systématiquement à la fin du séminaire une très courte évaluation anonyme (voir ci-contre).

Celle-ci nous a permis de constater :

- que dans l'ensemble, les participants repartent satisfaits de l'atelier : la moyenne de la satisfaction est de 5.5 sur 6.
- que le média le plus efficace est l'envoi d'emails. Sans grande surprise, il s'avère que les campagnes d'affichage et la communication via les réseaux sociaux (p.ex. LinkedIn) sont moins puissantes que nos annonces par emails, mais permettent néanmoins d'assurer une certaine visibilité à la bibliothèque et à ses différents services.
- que le public cible le plus touché est celui des étudiants, qui sont principalement des doctorants (voir diagramme ci-dessous).

Répartition des participants aux *Midis* par profil



Le pourcentage diffère néanmoins fortement d'un atelier à l'autre. Ainsi les ateliers sur les logiciels de gestion de références remportent toujours un vif succès auprès des étudiants, tandis que les ateliers orientés sur l'Open Access ou les réseaux sociaux académiques sont logiquement plus prisés par les chercheurs.

Très peu de suggestions nous ont été communiquées pour des choix de thématiques à développer pour des

Midis à venir. Ceci suggère que, malgré le succès relatif de nos séminaires, le public académique n'a pas d'attentes précises en termes de formation aux compétences informationnelles. Il est donc important que nous restions à l'affût des nouvelles tendances et des sujets importants à développer dans le domaine afin de maintenir ou susciter l'intérêt pour nos Midis.

Quel est l'impact des Midis de l'info ?

Depuis l'apparition des revues scientifiques en version électronique, le public académique a quelque peu déserté les bibliothèques universitaires. Celles-ci sont désormais essentiellement fréquentées par les étudiants qui viennent travailler et consulter des ouvrages de référence, et il semble que les chercheurs ne ressentent plus le besoin ou l'envie de pousser nos portes. En organisant les Midis dans la salle de formation au sein de la bibliothèque, nous permettons à ce public de se réappropriier les lieux. Nous profitons de ces séminaires pour mettre en avant les différents services proposés par la bibliothèque et espérons ainsi susciter l'intérêt, ou en tous cas porter à l'attention des académiques, le panel de nos compétences et de nos offres.

Suite au succès des Midis, nous avons développé en parallèle de nouveaux ateliers sur un format plus long pour des formations plus poussées et nécessitant d'avantage de temps. Il s'agit d'ateliers sur les logiciels de référence (EndNote ou Zotero) pour lesquels le format des Midis nous permettait uniquement de faire des perfectionnements à des publics avertis et non pas des formations complètes pour des personnes non-initiées. Ces formations se déroulent sur 90 minutes et se font sur inscription. Sur le même principe, nous sommes également en train de mettre en place des ateliers sur la base de données bibliographiques du domaine biomédical PubMed pour le printemps 2016.

Par ailleurs, l'ensemble de ces formations (Midis et ateliers sur inscription) est désormais (depuis février 2016) proposé conjointement sur le site Uni Arve (Sciences) mais aussi sur le site Uni CMU (Médecine). En effet, nos publics partageant de nos nombreux points communs, il nous semblait intéressant à la fois pour eux, mais aussi pour nous bibliothécaires, de mutualiser nos ressources pour proposer des séminaires communs sur les deux sites à des jours différents.

5. Perspectives

Nous ne sommes bien évidemment pas les seuls à proposer ce genre de formations pour les académiques au sein des bibliothèques universitaires. Ainsi, la Bibliothèque de l'Université Pierre et Marie Curie à Paris propose par exemple « Les midis de la biblio » de 12h à 14h30. Ces derniers ont développé depuis 2015 les « 5 à 7 » (de 17h à 19h !) pour toucher un autre public et nous serons par la suite peut-être amenés à développer des formations pour académiques à un autre horaire.

Il nous semble primordial, pour assurer le succès de nos Midis à venir, de continuer à diversifier les thématiques abordées. Les étudiants en thèse et post-doctorants restent à l'Université en général entre 3 et 5 ans et les chercheurs ont souvent des postes permanents ; il est donc important de ne pas laisser ou saturer

[3] Voir

http://www.jubil.upmc.fr/fr/guides_recherche/chercheurs_enseignants.html

un Calendrier de l'Avent pour dynamiser le parcours de l'étudiant : une expérience ludique et formatrice

Tiffany Gerber et Nicolas Prongué

Novembre : les nuits s'allongent, les températures baissent de jour en jour et le soleil nous quitte peu à peu. Noël approche et les rues s'illuminent. Les gens s'affairent, les agendas se remplissent.

A la Haute école de gestion de Genève (HEG) aussi, la tension monte. La remise des travaux de groupe et des exercices pratiques ayant généralement lieu juste avant les fêtes, les étudiants voient les échéances se rapprocher dangereusement. Ici, dans le département Information documentaire, le semestre d'automne est réputé être particulièrement chargé. On sent l'atmosphère parfois pesante qui règne dans les couloirs de l'école. Auprès des étudiants d'abord, mais aussi auprès du corps enseignant, qui n'y est pas insensible.

C'est dans ce contexte et autour d'un repas de midi que naît l'idée, parmi les assistants du département, d'offrir aux étudiants un Calendrier de l'Avent. Un peu comme pour les enfants : un rendez-vous quotidien sympa qui dévoile une surprise et qui permet de rendre l'attente plus soutenable. Pour les étudiants, ce serait l'occasion de donner une touche de légèreté et de divertissement à la période de remise des travaux et de préparation aux examens. Cela pourrait peut-être même motiver quelques découragés dans leurs études. En poursuivant le brainstorming, l'idée du Calendrier de l'Avent se précise et se concrétise : il s'agira d'une activité ludique et formatrice, une sorte de serious game, proposée sur la plateforme pédagogique en ligne utilisée par l'école.

Le principe et le fonctionnement du Calendrier de l'Avent

Pour la mise à disposition du matériel de cours et pour répondre aux besoins des personnes étudiant à distance, la HEG utilise la plateforme Moodle. Il s'agit d'un logiciel permettant de gérer, pour chaque cours, une page web composée de différentes sections pouvant accueillir les supports de cours. Moodle dispose de nombreuses fonctionnalités : création de questionnaires, dépôt de devoirs en ligne, programmation de la publication de certains contenus, etc. La solution Moodle apparaît tout naturellement : pour que le Calendrier de l'Avent rencontre du succès, il doit être là où se trouve son public ! S'aventurer dans une solution externe et différente des habitudes des étudiants serait risqué.

C'est ainsi que le Calendrier de l'Avent du département prend la forme d'une page de cours sur Moodle. Cependant, contrairement aux calendriers traditionnels composés de 24 portes – une par jour du 1er décembre jusqu'au jour de Noël –, celui du département en comporte un peu moins. En effet, les vacances de fin

d'année débutant le 19 décembre, le Calendrier de 2015 ne propose que 18 portes.

Concrètement, comment cela se passe ? Chaque jour, une activité sous forme de question est paramétrée sur la page afin d'apparaître automatiquement à 8h le matin. Les étudiants ont toute la journée jusqu'à minuit pour y participer. Le lendemain, toutes les réponses sont récoltées et revues, puis un tirage au sort est effectué parmi les participants ayant répondu correctement. De là, on avertit le gagnant personnellement, lui demandant également de passer récupérer son petit cadeau à l'un des bureaux des assistants. De plus, son nom est inscrit sur la page du Calendrier, accompagné de la solution correcte de l'énigme proposée la veille.

De cette manière, au fur et à mesure que Noël se rapproche, le Calendrier de l'Avent se remplit de questions.

Des questions ludiques et mystérieuses

Pour que le Calendrier fonctionne et rencontre un minimum d'intérêt, des contenus doivent être cherchés, conçus, créés. Le petit groupe d'assistants, avec l'aide de l'ensemble du personnel de la filière Information documentaire, se creuse les méninges : il faut chaque jour trouver une idée. L'expérience a montré que les questions ne doivent pas être trop faciles, car le jeu perdrait alors son caractère de défi. Il est bien qu'elles ne soient pas trop difficiles non plus, car les participants – déjà sous la pression de leurs études – se décourageraient trop rapidement. De plus, les énigmes se doivent d'être ludiques pour attirer l'attention, et suffisamment éducatives pour donner au Calendrier une certaine légitimité au sein du département.

L'édition 2015, au final, suit ces principes et présente des contenus très variés :

- des énigmes traditionnelles, telles que rébus ou charades, qui sont toujours aussi efficaces
- des questions mettant en avant l'actualité du moment, comme une exposition à la Bibliothèque de Genève ou le Dewey Decimal System Day
- des défis de recherche d'information, afin de mettre en exergue les compétences acquises dans le cursus d'études
- des contenus exploitant les phénomènes faisant le buzz auprès des jeunes, tels que le selfie, le GIF animé ou encore le jeu « quatre images, un mot »

Un effort tout particulier est mis dans la variation des médias. Les questions intègrent ainsi de nombreuses images, mais également des vidéos et même des sons (« Trouvez le point commun entre ces quatre chansons... »).

Un retour positif

Il est vrai que le département Information documentaire de la HEG n'est pas très grand : on compte environ 150 étudiants sur l'ensemble des volées. Mais pour cette seconde édition, plus d'une centaine d'entre eux se sont abonnés à la page du Calendrier. Bien que les questions quotidiennes n'aient reçu en moyenne « que » 35 réponses, nous estimons ce chiffre déjà satisfaisant. Il est probable

que certaines énigmes aient moins intéressé le public, ou que ce dernier n'ait pas eu le temps d'y participer tous les jours. Néanmoins, nos observations ont révélé que le Calendrier de l'Avent a su fidéliser plusieurs étudiants en devenant l'une de leurs premières préoccupations matinales !

Cette expérience a en outre permis d'exploiter un outil connu sous une autre forme. Nous avons choisi d'utiliser la plateforme Moodle, initialement prévue pour de l'enseignement, dans le but d'animer une communauté d'étudiants. Le vaste spectre de fonctionnalités disponibles a été astucieusement détourné pour servir les besoins du jeu. De quoi même générer quelques perspectives de nouvelles pratiques pour dynamiser les cours...

Au final, les étudiants n'ont pas été les seuls à se prendre au jeu. Les assistants aussi ont eu du plaisir à proposer chaque jour un nouveau défi et à imaginer des récompenses variées. Et pour qu'une activité telle que celle-ci soit attrayante et appréciée, il est indispensable que cette dynamique soit ressentie. Il faut donc prévoir un peu de temps, mais par-dessus tout un certain investissement personnel.

Une cohésion au sein d'un département

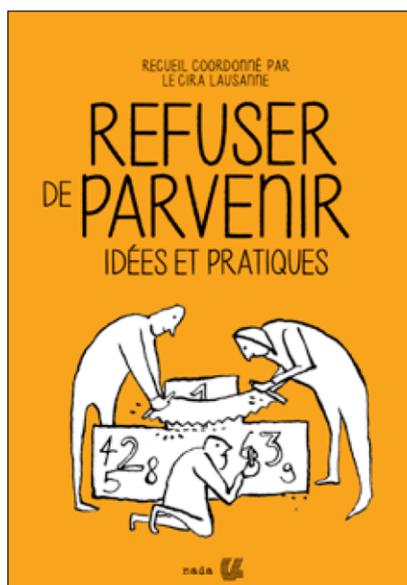
Par sa taille, la filière Information documentaire évolue dans un contexte plutôt particulier : avec seulement deux classes d'une trentaine de personnes par volée, les étudiants et le corps enseignant sont proches et se connaissent bien. Proposer un Calendrier de l'Avent dans ce cadre offre l'opportunité de créer une dynamique différente. Bien qu'ils ne puissent être ignorés, on ne parle plus uniquement des dossiers à rendre et des examens. Là, on s'autorise quelques minutes. Pour échanger sur une énigme. Pour aller voir un professeur afin de résoudre une devinette inspirée de son cours. Pour tenter de déchiffrer un rébus dessiné et longuement construit par quelques assistants. Pour s'allier à trois autres étudiantes et proposer un selfie qui représente au mieux le domaine de l'information. Ou encore pour participer à la chasse au trésor finale dans l'Infothèque de l'école.

Dans l'ensemble, l'expérience a donc été positive : une participation plutôt régulière, des éloges de la part des participants et des professeurs, et une dynamique entraînante pour un mois de décembre plutôt chargé. De surcroît, l'un des bénéfices du Calendrier a été le développement d'une cohésion au sein du département. Une certaine culture organisationnelle a progressivement pris forme, entre les étudiants et le corps enseignant ainsi qu'entre les différentes volées, renforçant un sentiment d'identification à des valeurs partagées.

A l'époque du tout digital et de l'hégémonie du jeu vidéo dans la culture, il n'est pas difficile d'imaginer le succès que pourrait rencontrer ce type de serious game dans d'autres occasions et d'autres buts.

Refuser de parvenir, idées et pratiques

Recueil coordonné par le CIRA Lausanne, Éditions CIRA et nada, 2016, 300 p.



Nous vivons aujourd'hui sous l'injonction de la réussite. Réussir, c'est se livrer corps et âme à la compétition pour se hisser au-dessus des autres. Certain-e-s, pourtant, refusent de gravir les échelons et de se compromettre avec le pouvoir.

Le refus de parvenir a été et reste largement pratiqué et discuté au sein du mouvement anarchiste, depuis Michel Bakounine, Élisée Reclus et Emma Goldman jusque dans les luttes actuelles, en passant par les syndicalistes révolutionnaires.

Ce recueil, qui compile contributions originales, entretiens actuels et traductions inédites, propose de découvrir différents aspects de ce principe radical d'insoumission.

«Tant que notre triomphe ne sera pas en même temps celui de tous, ayons la chance de ne jamais réussir !»

Élisée Reclus

Sommaire

- Introduction
- Des choix individuels doublés de pratiques collectives / Collectif du CIRA
- Réussir (1983) / André Panchaud

HISTOIRE ET IDÉES

- Une école du «refus de parvenir»? La pédagogie d'action directe d'Albert Thierry (1881-1915) / Grégory Chambat
- Anarchistes d'antan: l'incongruité de parvenir / Claire Auzias
- Déclassement et révolution chez Bakounine / Jean-Christophe Angaut
- Socialisme et intellectuels / Gianpiero Bottinelli
- Les prolétaires intellectuels (1914) / Emma Goldman
- Université: la changer ou l'achever? / Anne Steiner
- L'ascension / Fanny K.

VÉCUS ET PRATIQUES COLLECTIVES

- Refuser de parvenir: une discussion critique / T'Okup!
- Refus féministe de parvenir / Les Pires

- Quarante ans de photographie collective et militante à Genève / Entretien avec Interfoto
- Refus de parvenir en construction: un positionnement de collectifs d'architecture / CARPE-mit-Etc
- Discussion polyphonique / Entretien avec 70FPS, Bobar, Vialka, Zeppo & AbSTRAL
- Le poing dans la poche, une anthologie suédoise (2008): À la place de Che Guevara / Fredric Carlsson-Andersson ; Haineux / Attila Piskin
- L'ascenseur est dans l'escalier / Gabriel Sidler

ANNEXES

- Des conditions de la paix / Albert Thierry
- Du cycle de présentations à la publication, retours sur la naissance et le mûrissement du projet / Collectif du CIRA
- Rencontres organisées à Lausanne, 2013-2014

Illustrations: Anonyme, Fanny Vaucher, Krzysztof Klabon, Line Marquis, meyk, Tilo Steireif, affiches et documents.



Bon de commande à prix préférentiel

Je commande ... ex. du livre *Refuser de parvenir*

- Je viens le chercher au CIRA (20 fr.)
- Prière de me l'envoyer avec facture (27 fr. y compris frais d'envoi en Suisse)

Prénom, nom:

Rue:

N° postal, localité:

Date, signature:

À RETOURNER À :
CIRA, BEAUMONT 24,
1012 LAUSANNE
ou: info@cira.ch

les formations de l'EPFL à l'heure de l'apéro

Thomas von Allmen
thomas.vonallmen@epfl.ch
Bibliothèque de l'EPFL

Lorsqu'on parle d'apéro, il est naturel de penser en premier à la bouteille de chasselas plantée dans le seau à glaçon, au croustillant incomparable des Zweifel et à la planchette de sauciflard valaisan. En seconde image, il y a les amis, les blagues salaces de l'oncle Raymond et les rires sous le soleil du midi à onze heures. Mais il ne vient sans doute à personne l'idée d'associer apéritif et apprentissage. C'est pourtant bien ce dernier assemblage que la Bibliothèque de l'EPFL propose de déguster une fois par mois entre 11 heures et midi. *A l'heure de l'apéro* c'est une table ouverte, un espace de discussion et d'échange qui s'articule autour d'un thème afin de faire circuler l'information, les connaissances et les compétences de chacun.

Ouvert à tous, ce moment de partage mensuel d'une durée approximative d'une heure est l'occasion de faire le point sur des domaines aussi variés que la veille et ses outils, que la compréhension des arcanes de l'EPFL ou qu'un tutoriel sur l'utilisation d'un logiciel. Mais pas seulement. *A l'heure de l'apéro* c'est aussi un moyen pour le personnel de la bibliothèque de présenter un sujet dans lequel il possède une expertise – entendons par là que cette personne en sait juste un peu plus que les autres sur ce thème.

Au cours des discussions préalables, il a été décidé que ces formations devaient être suivies par un maximum de volontaires, sans que de faux prétextes ne soient invoqués. Dès lors, la direction de la bibliothèque a décidé que ces apéros devaient se tenir sur les heures de travail. En outre, qui dit apéro dit boissons et bretzels. Cela aussi est pris sur le budget de fonctionnement de la bibliothèque.

Lancé en janvier 2015, le concept a rencontré dès son lancement un fort engouement. Pour essayer les plâtres, nous avons choisi de parler de l'histoire de la bibliothèque de l'EPFL. Principalement destinée aux personnes arrivées après la fusion de 2010 (10 bibliothèques qui fusionnent pour se retrouver sous un même toit au Rolex Learning Center), cette formation a néanmoins été suivie par tous les profils de l'équipe.

Le deuxième sujet abordé fut celui sur « Yahoo pipes » à l'époque où cet outil de veille existait encore. Comme il s'agissait d'un atelier avec des ordinateurs, le nombre de participants était limité, mais plusieurs séances ont été prévues afin de répondre à la demande.

Depuis chaque heure de l'apéro se déroule sur 2-3 séances. En 2015 nous avons pu organiser 9 sessions pour un total de 19 séances. Ce sont 181 personnes qui ont participé. Avec une moyenne de 20 personnes présentes par sujets, *A l'heure*

de l'apéro touche 40 % des membres de la bibliothèque, mais cette proportion tend à augmenter. Sur l'année 2015, seule 4 personnes de l'équipe (48 personnes) n'ont jamais participé.

A tout point de vue, cette formule est considérée comme un succès, raison pour laquelle l'expérience est reconduite en 2016. Les éléments explicatifs de cette réussite sont multiples. Premièrement, des séances d'une heure sont agréablement accueillies car elles n'occupent pas trop de temps sur le planning. En plus, le slot de 11 heures à midi ne coupe pas la matinée.

Les sujets abordés sont, dans la majeure partie du temps, utiles à chacun des membres du personnel. On remarque une petite tendance à avoir des sujets orientés vers des solutions informatiques: « Ubuntu », « Ma vie sans Google », « Inoreader », « les modules Firefox pour bibliothécaires ». Des aspects métier sont aussi intégrés comme le « fonctionnement du contentieux », ou « Infoscience » le repository de l'EPFL.

A l'heure de l'apéro c'est aussi un formidable outil de communication interne. Dans la mesure où le premier public d'un bibliothécaire est avant tout son collègue, il est nécessaire qu'il soit le mieux informé sur les fonctions de chacun. Dans une équipe de 50 personnes tout le monde n'a pas des tâches visibles. Pourtant, à l'EPFL, nous avons la chance d'être tous réunis sous le même toit. Dès lors, l'apéro peut être vécu comme une plateforme d'échange formalisé au service de la valorisation des compétences.

Nous n'avons jusqu'ici vu que les aspects positifs de *l'heure de l'apéro*, mais il serait naïf de croire qu'il n'y a pas de limites. Celles-ci touchent les deux facettes du concept que sont la participation et l'animation/organisation.

Traisons en premier de l'organisation/animation. L'idée à l'origine était de rester en interne pour l'animation, c'est à dire que les membres de l'équipe assurent le développement des sujets. Cette notion n'a encore jamais été remise en question, bien qu'une fois, nous avons « délocalisé » l'heure de l'apéro à la librairie située dans le même bâtiment pour un apéritif plus teinté de lobbyisme.

La première limite est donc l'exclusion malheureuse de tous ceux qui ne se sentent pas à l'aise avec la prise de parole devant un groupe. Le format standardisé de la formation demande d'être aux commandes d'une animation d'une heure. L'animation étant assurée par une ou deux personnes. Mais même à plusieurs, certains ne s'exposeront jamais ainsi. Des pans immenses de compétences échappent alors à cette formule. Par chance, nous avons dans notre équipe une cellule en charge de la formation qui met volontiers son savoir-faire au service de l'apéro que cela soit dans l'animation ou dans l'aide de ceux qui ne savent pas s'y prendre pour animer une séance.

Une autre limite trouve son incarnation dans l'organisation de l'événement. Bien que la direction de la bibliothèque juge la formation continue comme un axe stratégique de notre métier, l'apéro n'est pas prioritaire. D'autres services doivent

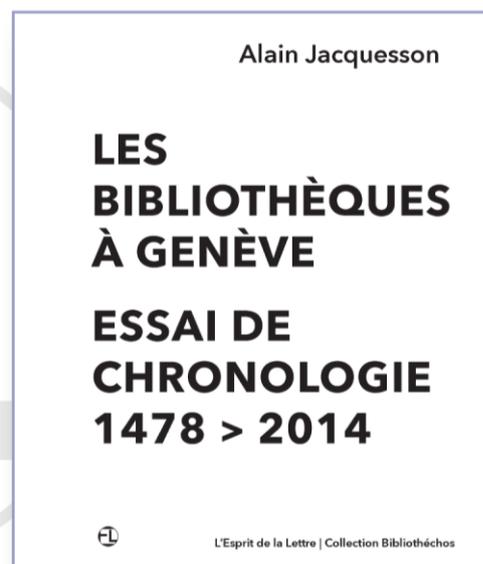
être assurés en permanence c'est pourquoi, il y a généralement entre 2 et 3 sessions apéritives avec le même sujet. Il faut donc trouver autant de dates et de salles disponibles pour cet événement ce qui n'est pas toujours aisé quand on sait que la bibliothèque ne dispose que de deux salles de réunion. A cela s'ajoute les questions d'équilibrage des groupes. Une pré-inscription non contraignante est demandée, mais tout le monde peut s'inscrire à l'ensemble des dates proposées. Il s'agit plus d'une indication. Il n'est pas rare d'avoir des inscriptions de dernière seconde tout comme des désistements. *A l'heure de l'apéro* se veut une formule orientée vers la participation volontaire. La feuille des présences n'est là qu'à titre statistique et la direction n'y a pas accès. Les présences permettent également le ciblage lors de l'envoi de du questionnaire d'évaluation.

En effet, depuis quelques mois nous avons mis en place un questionnaire d'évaluation où les participants peuvent donner leur appréciation de la formation mais aussi donner leur suggestion d'amélioration voire même des thématiques sur lesquelles ils désirent être formés.

L'autre facette touchée par les limites est bien sûr celle du participant. Nous n'en sommes encore pas là, mais il n'est pas à exclure que les participants se lassent de la formule. La pérennité est garantie tant que la direction de la bibliothèque peut constater la forte fréquentation de chaque séance, mais si cela devait baisser, il faudrait peut-être revoir le concept. Néanmoins, le fort taux de rotation de l'équipe devrait permettre d'assurer encore bien des apéros avec des sujets neufs ou déjà abordés.

PUBLICITÉ

156 pages | 17 x 20 cm
version papier sans illustrations
isbn 978-2-9700838-7-0
> Tirage limité <
CHF 20.- + 2 fr. de port (Suisse)
Commande par email:
editions@esprit-de-la-lettre.com
Commande par poste:
L'Esprit de la Lettre Editions
30 chemin des Crêts de Champel
CH - 1206 Genève
Une facture sera jointe à l'envoi.
www.esprit-de-la-lettre.com



Alain JACQUESSON a dirigé l'École de bibliothécaires de Genève, les Bibliothèques municipales, puis la Bibliothèque de Genève jusqu'en 2007. Auteur de nombreuses publications, intervenant à la HEG de Genève et à l'ENSSIB à Lyon, il est actuellement consultant dans le domaine de la documentation et des bibliothèques.

table ronde organisée par l'AAID le 23 avril 2016

interview de Katia Richard
par Lucile Grandjean

L'Association des Agent(e)s et des Assistant(e)s en Information Documentaire (AAID) organise une table ronde sur le thème de « **Parce que les associations préparent l'avenir** ». Participeront à cette table ronde un membre de l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF), de l'AGBD, de la BIS, de la CLP, du Groupe Régional des Bibliothécaires Vaudois (GRBV), du Groupement valaisan des bibliothèques (GVB). Le but n'étant pas de présenter ces associations mais de voir comment travailler ensemble pour garder des associations professionnelles dynamiques.

Dynamisme, un mot qui convient bien pour décrire Katia Richard, actuelle présidente de l'AAID et membre de son comité depuis 6 ans. Ceux qui la connaissent diront qu'elle ne s'arrête jamais et qu'il est difficile de la suivre... C'est donc tout naturellement qu'elle a lancé l'idée d'une table ronde et a décidé de lancer un pavé dans la mare et d'aborder l'épineuse question de la difficulté de recrutement au sein des associations professionnelles.

Voici ce qu'elle nous en dit...

LG : Pourquoi cette idée un peu folle ?

KR : A cette question je répondrai par une autre question : Pourquoi les associations ne pourraient pas plus collaborer ensemble ? Les associations professionnelles de notre métier s'essouffent, elles peinent à recruter des membres et à remplir leur comité. Certains diront que c'est le cycle même d'une vie associative, mais je crois qu'on peut faire autrement. Les associations travaillent principalement en vase clos, notamment pour la réalisation de la communication sur le web. Pour le comité de l'AAID, c'est 3 personnes sur 5 qui laisseront cette année leur place, et la relève se fait attendre... Si l'on rassemblait les forces des différents comités cela donnerait plus de ressources pour agir pour le métier.

LG : Qu'êtes-vous venue chercher à l'AAID ?

KR : Faire partie d'une association professionnelle permet de s'ancrer dans son métier et de s'investir pour celui-ci. Lorsque j'ai fait ma formation d'AID, je me suis aussi rendue compte qu'il y avait des choses à améliorer pour l'apprentissage et c'est un des rôles de l'AAID, car la formation doit évoluer avec son temps. Ensuite, quand on obtient un poste dans une institution, on est un peu « enfermé » dans notre environnement et l'association nous permet donc de rencontrer d'autres professionnels et de partager des expériences, de prendre de la hauteur, pour

reprendre les mots de Michel Gorin. Je suis arrivée à la présidence de l'AAID car j'avais envie de me dépasser, de proposer des projets, de mener des séances, d'apprendre à mobiliser... Dans une petite association comme l'AAID (60 membres), tout est possible, il y a peu de contraintes (si ce n'est celles des ressources), on se connaît quasiment tous et on s'apprécie.

LG : Donc tout est possible, même une table ronde ?

KR : Bien sûr, on doute, la mayonnaise va-t-elle prendre ? Est-ce que cette action va intéresser des gens qui ne sont pas engagés dans une association ? Cependant, il faut essayer, car on ne peut pas continuer à être cohérent avec notre profession qui évolue si on ne revoit pas le fonctionnement des associations. Il faut décroquer ! En effet, avec les réseaux sociaux on n'a moins besoin des associations professionnelles, enfin moins sous la forme classique pour se rencontrer et partager. Sans dénaturer le rôle de ces groupements, il faut qu'on avance.

LG : Justement, le rôle d'une association professionnelle aujourd'hui, selon vous ?

KR : Il y a bien sûr un rôle social (apéro post AG, etc.), mais aussi une importance pour le métier, car les associations sont sur le terrain. Elles devraient permettre de valoriser la profession avec des indicateurs et des chiffres, quelque chose qui manque encore à mon avis.

Le terrain de la formation continue est en pleine évolution et je trouve cela positif, car il s'adapte aux besoins des AID et Spécialistes, etc. Néanmoins, il y a encore du travail pour cela.

Le rôle des associations est également de réfléchir sur les enjeux du métier d'aujourd'hui, pour préparer demain. Il y a des actions qui émergent pour préparer l'avenir, tels que les « biblioremix » (<https://biblioremix.wordpress.com/>), qui sont des sortes de « marathons créatifs », regroupant bibliothécaires, lecteurs, designers, etc. Avec comme but de réorganiser les espaces des bibliothèques pour tous. Pourquoi ne pas réaliser une même action pour les associations ?

LG : Vous parlez toujours « du métier », mais n'y en a-t-il pas plusieurs (AID, Spécialiste en information documentaire...) ?

KR : Non, pour moi il n'y a qu'un métier, avec des professionnels. Les petites luttes pour les différents diplômes sont inutiles, ce qui compte surtout c'est la motivation et les compétences. Il n'y a pas d'intérêt à se mettre des bâtons dans les roues, mieux vaut créer des partenariats et des synergies entre les AID, les Spécialistes et tous ceux qui travaillent pour notre belle profession. D'ailleurs, le slogan de l'AAID est « des professionnels au service de l'information ».

Mais peut-être cela pourrait être le thème d'une prochaine table ronde... !

LG : Finissons donc avec la table du 23 avril, c'est l'AAID, la plus petite des associations qui organise...

KR : Petite mais costaud ! Elle ne pourrait pas exister sans la participation des autres associations, que je souhaite chaleureusement remercier d'avoir accepté de participer à cet événement.

Nous espérons beaucoup de cet événement, tant par rapport aux discussions le jour-même que pour la suite. Dans l'idée, nous voulons porter cette réflexion plus loin, grâce notamment aux enregistrements vidéo que nous ferons le 23 avril et voulons les présenter en août 2016 au Congrès de la BIS. C'est une première action pour lancer un mouvement de longue durée. Pour moi personnellement, c'est aussi la fin d'une aventure et une transmission de relais, car je remets la présidence de l'AAID le 23.

LG : Le mot de la fin ?

KR : Une citation : « Ne rien prévoir, sinon l'imprévisible. Ne rien attendre, sinon l'inattendu » (Christian Bobin)

Venez nombreux le 23 avril à 10h30 à la BCU Lausanne !

<https://www.facebook.com/aaid.ch/?fref=ts>

<http://www.aaid.ch/>

**PARCE QUE LES ASSOCIATIONS
PREPARENT L'AVENIR**



aaid

**23.04.2016
à Lausanne**

Table ronde organisée par l'AAID
#TR_assocID

révision de la Loi sur le droit d'auteur

Patrick Johner, conseiller en information documentaire
Service Ecoles-Médias

Genève globalement favorable à la modernisation de la loi sur le droit d'auteur

C'est sous ce titre que Conseil d'Etat genevois du 23 mars signifiait dans son point de presse sa prise de position concernant la procédure de consultation du Département fédéral de justice et police sur un projet de modification de la loi sur les droits d'auteur et la mise en œuvre de deux traités internationaux.

Le gouvernement genevois salue la modernisation de cette législation mais il rejette explicitement le tantième des bibliothèques en déclarant : « Genève est globalement favorable à ce projet qui vise à adapter cette loi à l'ère numérique avec des avancées notables. [...] En revanche de canton de Genève s'oppose à l'introduction d'un nouveau droit de prêt en bibliothèque et de fait rejette l'article 13 nouvelle teneur. Le droit de prêt ou tantième des bibliothèques selon lequel les bibliothèques devraient verser une indemnité aux sociétés de gestion pour chaque prêt serait un élément qui mettrait en péril l'existence des bibliothèques de lecture publique et scolaires. Cet argent ne serait plus affecté pour augmenter et diversifier les fonds documentaires dont le but est de promouvoir la lecture et de diffuser le savoir. »

Espérons que les autres cantons – à l'image de ce qui s'est fait en 2008 – refuseront aussi le droit de prêt. Nos associations professionnelles suisses ont donné l'alerte et demandé à leurs membres de faire part de leur désaccord, est-ce que cela suffira pour que le projet de loi qui sera proposé au parlement par le Conseil fédéral fasse l'impasse sur ce projet ? Dans l'incertitude, nous devons nous préparer à mener le combat sur le terrain politique, sachant que nous avons des arguments solides qui ont déjà permis au Service Ecoles-médias du DIP de préparer l'argumentation (et le courrier de réponse) porté par le gouvernement genevois, avec l'appui de l'AGBD qui a rédigé un courrier à notre Conseillère d'Etat. Un dossier à suivre ...

Pour le domaine de l'information documentaire, outre ce projet de tantième, cette révision porte sur les œuvres orphelines : les sociétés de gestions pourront autoriser leur diffusion en recevant une taxe. Les bibliothécaires et Genève recommandent toutefois une obligation pour les sociétés de gestion de tenir un registre et s'opposent à l'obligation d'obtenir de ces dernières une autorisation comme le propose la nouvelle loi.

Le projet prévoit des dispositions sur l'utilisation de textes et de données à des fins scientifiques et sur le privilège « de catalogue », soit la possibilité de publier sur un catalogue de bibliothèque la vignette de la couverture, la table des matières, le frontispice du livre, ...

Il fait savoir aussi que cette modernisation du droit d'auteur vise entre autres à lutter contre le piratage sur Internet en n'autorisant plus l'hébergement des plateformes de piratage et en prévoyant une procédure pour retirer les documents protégés par le droit d'auteur. Les sites de piratage, sur injonction des autorités, verront leur accès en Suisse supprimés. En cas de violation des droits sur réseau pair à pair, deux messages d'avertissement puis une dénonciation à l'auteur sont prévus afin de permettre à ce dernier d'engager une action judiciaire. Le téléchargement reste autorisé pour un usage privé.

Le principe des licences collectives pour la gestion de l'offre numérique est formalisé afin que les consommateurs n'aient plus à payer une double redevance ; à savoir la redevance sur les supports vierges lors de l'achat d'un téléphone portable ou d'une tablette et la redevance qu'ils doivent acquitter lors du téléchargement de contenus avec une prise en considération de la quantité d'utilisation autorisée.

« Le canton de Genève est critique à l'égard du fait que l'accès doive déjà être bloqué suite à une communication non vérifiée et à la cette procédure d'information qui va générer des coûts administratifs énormes pour les fournisseurs d'accès. De plus Genève propose de prévoir que la responsabilité des fournisseurs d'accès soit exclue. »

Enfin, les deux traités de l'OMPI mis en consultation sont le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles qui améliore, au niveau international, la situation des acteurs en leur accordant le même niveau de protection que celui octroyé aux chanteurs et aux musiciens, et le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées. La législation Suisse satisfait déjà aux exigences découlant des deux traités.

Mais pourquoi s'opposer au tantième des bibliothèques ?

Le projet de révision de la LDA prévoit un droit de prêt ou tantième des bibliothèques, selon lequel les bibliothèques devraient verser une indemnité aux sociétés de gestion pour chaque prêt, un élément qui pourrait notamment mettre en péril l'existence des bibliothèques de lecture publique et scolaires. Il faut rejeter le tantième des bibliothèques proposé par les sociétés d'auteurs qui ont fait du lobbying pour une nouvelle fois introduire le droit de prêt. Si les arguments visant à promouvoir la lecture sont partagés par tous, le milieu des bibliothécaires estime que ce n'est pas la bonne manière d'aider ce secteur.

Ponctionner, comme cela se fait en France, 1€50 par lecteur et le 6% des budgets d'acquisition, cela représenterait en Suisse des montants considérables : selon les dernières statistiques suisses des bibliothèques, 47 millions d'ouvrages ont été prêtés ; si on déduit le prêt d'ouvrages dont l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans, c'est une ponction de 10 à 30 millions de francs qui seront à la charge des

autorités de tutelle des bibliothèques. Dans ces temps d'austérité budgétaire, cet argent sera pris sur les crédits alloués aux achats de documents et à ceux dédiés à la médiation culturelle ou aux aides à l'édition.

Du côté des bibliothèques, il faudra investir pour adapter les logiciels documentaires afin de pouvoir fournir la liste des documents prêtés, du personnel devra passer du temps à ces opérations au détriment du service aux lecteurs. De plus, il faudra déduire de cette future manne les frais administratifs de traitement des déclarations et ceux pour la redistribution des montants aux ayants droit.

Pour mémoire, tous les cantons sauf Zurich ont refusé ce principe lors de la consultation précédente de 2008, car cela induirait des charges supplémentaires et un alourdissement des budgets des bibliothèques.

Selon les tenants du tantième des bibliothèques, celui-ci constitue un équilibre équitable entre les intérêts des auteurs, qui souhaitent être dédommagés de façon appropriée, et le droit à l'information, qui appartient à la population. Mais est-ce bien raisonnable de mettre en place un système qui distribuera de l'argent aux auteurs connus – générateurs d'opérations de prêt – de plus domiciliés hors de Suisse, pour lesquels il faudra restituer une majorité des sommes à l'étranger ? Les auteurs reconnus recevront encore plus d'argent avec un effet négatif sur l'aide à l'édition de premiers ouvrages, par exemple, ou sur l'édition de titres plus difficiles à vendre.

Pour les opposants, par contre, le tantième des bibliothèques n'est qu'une taxation supplémentaire de ces institutions et une entrave à la diffusion du savoir et plus particulièrement à la promotion de la lecture. Ils sont d'avis que les auteurs ne subissent aucun préjudice en raison du prêt sans rémunération, tel qu'il est pratiqué par les bibliothèques, mais qu'il s'agit au contraire d'une publicité gratuite pour leurs œuvres. De plus, ils argumentent que, dans le domaine des hautes écoles notamment, les œuvres prêtées sont des œuvres pour lesquelles ces dernières ont déjà versé une rémunération aux auteurs en raison de leurs activités de recherche.

L'introduction du tantième des bibliothèques est en contradiction avec les objectifs de nos unités documentaires. Plus il y aura de prêts, plus il faudra payer de taxes supplémentaires, donc moins nous aurons de moyens pour augmenter et diversifier nos fonds documentaires dans un but de promouvoir la lecture et de diffuser le savoir.

SOMMAIRE

Ce qu'ils ont dit	2
Editorial	3
Billet du président	4
Mise en place du projet ELI, l'E-Learning de l'Infothèque	5
Former, partager, collaborer en bibliothèques	9
« Les midis de l'info scientifique »	16
Un Calendrier de l'Avent pour dynamiser le parcours étudiant	22
Les formations de l'EPFL à l'heure de l'apéro	26
Table ronde organisée par l'AAID le 23 avril 2016	29
Révision de la Loi sur le droit d'auteur	32

